

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 5 mai 2021

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 5^e jour du mois de mai 2021 à 20h00. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants, par zoom-conférence.

Monsieur Michel Labbé

Monsieur Roger Bélanger

Monsieur Frédéric Bonin

Monsieur Stéphane Leblond

Madame Michèle Lemelin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

Absence motivée : Monsieur Sylvain Aubé

RÉS. : 2105-043

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2021 PAR VOIE ZOOM-CONFÉRENCE

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-074 vient modifier le dixième alinéa du dispositif du décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

- 14° toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par zoom conférence;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par zoom-conférence.

RÉS. : 2105-044

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 7 avril 2021;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.2 Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2020-2021;
 - 4.3 Avis de motion – Règlement 288-2021;
- 5.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal;
- 6.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 6.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 6.2 Redistribution des redevances sur les carrières et sablière pour 2020;
 - 6.3 Affectation de la réserve sur les redevances des carrières et sablières;
 - 6.4 Contrôle qualitatif des matériaux- 050-ING-1802;
- 7.- Sécurité publique et protection incendie :
- 8.- Hygiène du milieu :
 - 8.1 Rapport annuel 2020 sur la gestion de l'eau potable;
 - 8.2 Étude hydrogéologique RDR Consultants;
 - 8.3 Forage d'un puits;
- 9.- Aménagement, urbanisme et inspection :
- 10.- Loisirs et culture :
- 11.- Varia
- 12.- Levée de la séance.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2021 soit adopté tel que rédigé.

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le directeur général, en date du 5 mai 2021 :

▪ Administration	32 855,51 \$
▪ Sécurité publique	4 427,93 \$
▪ Transports	24 836,81 \$
▪ Hygiène du milieu	7 405,15 \$
▪ Quote-part	177,11 \$
▪ Loisir et culture	3 420,09 \$
▪ Immobilisation	100 722,94 \$

RÈGLEMENT N° 288-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 275-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Monsieur Michel Labbé, conseiller, à l'effet qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement n° 288-2021 modifiant le règlement 275-2018 sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaires. Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

SOUTIEN FINANCIER - FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accorder un soutien financier de 135,00\$ à la Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches.

AFFECTATION DE LA RÉSERVE SUR LES REDEVANCES DES CARRIÈRES ET SABLIERES

Attendu que la Municipalité a des fonds réservés sur les redevances des carrières et sablières;

En CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'affecter un montant de 29 000\$ à la dépense de la voirie de la municipalité pour l'année financière 2021.

CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX- 050-ING-1802 (RÉFECTION DE LA RUE ST-GEORGES SUR ± 445 MÈTRES)

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par le service infrastructures de la MRC de Bellechasse pour le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec le projet 050-ING-1802 situé dans la rue St-Georges;

CONSIDÉRANT la recommandation de Bruno Mercier du service infrastructures de la MRC de Bellechasse, d'octroyer le contrat à la firme « GHD » qui, dans le cadre de ce projet, s'est avéré être le soumissionnaire ayant déposé la meilleure offre conforme;

En CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'octroyer le contrat à la firme « GHD » au montant de 12 048,25\$ plus taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec le projet 050-ING-1802 situé dans la rue St-Georges. Le montant de ces travaux sera financé à même la TECQ 2019-2023.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Lazare désire forer un nouveau puits afin de pallier à la pénurie d'eau lors de sécheresse;

CONSIDÉRANT QU'une série d'analyse d'eau doit être faite dans un premier temps;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter la proposition de RDR Consultants au montant de 9 190,00\$ plus taxes pour l'étude hydrogéologique en lien avec le forage d'un nouveau puits.

Le coût net de la facture de RDR consultants sera pris à même les excédents accumulés de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Lazare désire forer un nouveau puits afin de pallier à la pénurie d'eau lors de sécheresse;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite pour le forage de puits;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter la proposition de la compagnie Les Forages Nelson Gagné au montant de 8 920,00 plus taxes en lien avec le forage d'un nouveau puits.

Le coût net de la facture de la compagnie Les Forages Nelson Gagné sera pris à même les excédents accumulés de la municipalité.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 5 mai 2021.

Patrick Côté
Directeur général et secrétaire-trésorier

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h20.

Martin J. Côté, maire

Patrick Côté, directeur général